

# Diplôme d'Etat Infirmier en pratique avancée en santé

## Présentation

---

L'infirmier en pratique avancée (IPA) dispose de compétences élargies relevant du champ médical et d'une expertise dans le métier socle infirmier dans les rôles suivants : la clinique, le conseil, la consultation, l'éducation, le leadership, la recherche. Il exerce au sein d'une équipe pluridisciplinaire, en établissement de santé, en maison de santé ou en libéral et participe à la coordination du parcours de soins. Il exerce dans une forme innovante de travail interprofessionnel dont les finalités sont d'apporter une réponse aux tensions démographiques médicale, d'améliorer l'accès aux soins, de contenir les coûts de santé, d'améliorer les perspectives de carrière des infirmiers, d'adapter la réponse à l'évolution de la demande de soins, de promouvoir la qualité des soins dans une approche holistique de la personne.

Défini par l'arrêté du 22 octobre 2021 modifiant l'arrêté du 18 juillet 2018, le Diplôme d'Etat d'Infirmier en Pratique Avancée est délivré par les universités accréditées et confère le grade universitaire de master.

## Admission

---

### Conditions d'admission

**Conditions d'accès :** La formation d'IPA s'adresse à des étudiants titulaires du diplôme d'Etat d'infirmier, assorti d'une expérience de trois années.

#### **En première année**

- Etre titulaire du Diplôme d'Etat d'Infirmier
- Etre titulaire du Diplôme d'Etat d'infirmier de secteur psychiatrique tel que défini par l'article L. 4311-5 du Code de la santé publique (L'inscription n'est possible que pour la mention Psychiatrie et Santé Mentale)
- Personnes titulaires d'un diplôme d'infirmier de l'Union Européenne au moins de niveau licence ou grade de licence permettant l'exercice de leur profession en France

#### **En deuxième année**

- Avoir validé la première année du DE IPA
- Être titulaire du DE IPA mais souhaitant changer de domaine d'intervention (Art. 3)
- Validation des études supérieures
- Possibilité éventuelle de validation des acquis professionnels

L'étude du dossier de candidature est réalisée par un jury composé de membres de l'équipe pédagogique du DE regroupant enseignants universitaires et professionnels infirmiers :

- Un représentant Universitaire et un représentant infirmier pour chaque ville Universitaire
- Le président de jury est le responsable régional de la formation ou son représentant.

En complément du DE IPA, à la fin de la formation et sous réserve d'avoir validé l'ensemble des unités d'enseignements, l'UGA délivre une attestation ETP 40h, une attestation de coordination de programme d'ETP et une attestation de formation à la prescription vaccinale.

Financement :

2 possibilités

- Financement par un tiers [employeur, OPCO, Transition pro, CPF (2ème année), Pôle emploi]
- Financement personnel (*Libéraux* : possibilité financement FIFPL – Aides financières possibles [ARS](#), conseil général)

Une bourse d'étude et de projet professionnel pour les infirmiers libéraux souhaitant réaliser un Master en pratique avancée pathologies chroniques stabilisées et polyopathologies courantes en soins primaires ou psychiatrie et santé mentale peut-être dorénavant demandée. Vous retrouverez toutes les informations [ici](#). La convention se trouve dans les pièces à télécharger sur cette page.

## Candidature

Le dossier de candidature contient :

Pièces obligatoires :

-Pièce d'identité

-Lettre de motivation décrivant le projet professionnel (l'objet de la lettre devra informer clairement la mention sélectionnée)

-Copie du diplôme d'Etat d'infirmier

-Curriculum vitae

-Attestation de prise en charge

-Justificatif(s) d'une ancienneté d'au moins trois ans dans l'exercice professionnel infirmier

-Attestation d'inscription au conseil national de l'ordre pour l'année 2024 (ou caducée, ou carte pro 2024).

Pièces facultatives :

-Lettre de soutien des médecins et institutions impliqués dans le projet professionnel

-Autres diplômes/attestations (attestation de formation à l'éducation thérapeutique du patient (ETP) 40h (*Diplôme/attestation accès formation dans Ecandidat*), à mettre à la suite de l'attestation ETP).

L'étude du dossier de candidature est réalisée par un jury constitué :

- D'un enseignant universitaire et d'un formateur IFSI pour chaque ville universitaire
- Du président de jury (le responsable régional de la formation ou son représentant).

Les critères d'admission et de classement des candidatures sont :

- La motivation et le projet professionnel du candidat
- Le parcours professionnel et les formations complémentaires suivies
- Les travaux et missions accomplis

Candidatures : *sur e-candidat* : du 2 avril 2024 au 19 mai 2024

Pour les candidatures VAPP et VES du 1er mars 2024 au 1er avril 2024

VAPP:

- Envoyer le dossier et transmettre les documents demandés (à la fin du dossier) à [✉ scolarite-ipa@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:scolarite-ipa@univ-grenoble-alpes.fr) : [https://www.univ-grenoble-alpes.fr/medias/fichier/dossier-vapp-candidature-uga-2024\\_1706884117238-doc?ID\\_FICHE=1398291&INLINE=FALSE](https://www.univ-grenoble-alpes.fr/medias/fichier/dossier-vapp-candidature-uga-2024_1706884117238-doc?ID_FICHE=1398291&INLINE=FALSE)

VES:

- Envoyer le dossier et transmettre les documents demandés (à la fin du dossier) à [✉ scolarite-ipa@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:scolarite-ipa@univ-grenoble-alpes.fr) : [https://www.univ-grenoble-alpes.fr/medias/fichier/dossier-ves-uga-2021\\_1612517628456-doc?ID\\_FICHE=1189781&INLINE=FALSE](https://www.univ-grenoble-alpes.fr/medias/fichier/dossier-ves-uga-2021_1612517628456-doc?ID_FICHE=1189781&INLINE=FALSE)

Rentrées 2024-2025 :

- IPA 1 (pré-rentrée prévisionnel) : 04 septembre 2024

- IPA 2 : 09 septembre 2024

## Public cible

La formation d'IPA s'adresse à des étudiants titulaires du diplôme d'Etat d'infirmier, assorti d'une expérience de trois années.

## Infos pratiques :

---

- > Composante : UFR Médecine
- > Durée : 2 ans
- > Type de formation : Formation initiale / continue, Formation en apprentissage, Formation à distance
- > Lieu : Grenoble - Saint-Martin d'Hères

## Contacts

---

### Responsable pédagogique

Pr. BLAISE Sophie

Lablanche Sandrine  
DANJOU Anne

### Secrétariat de scolarité

Scolarité IPA  
[scolarite-ipa@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:scolarite-ipa@univ-grenoble-alpes.fr)

## Programme

---

La formation est conçue en alternance permettant d'associer la formation théorique et le stage pratique. L'objectif est de permettre aux apprenants de se confronter aux situations cliniques nouvelles à travers l'observation des gestes, des pratiques, et d'un périmètre de métiers nouveaux sous la responsabilité et la supervision des tuteurs professionnels médicaux et infirmiers en pratique avancée. Le choix du sujet et du lieu de stage est fonction de la mention envisagée et du projet professionnel de chaque apprenant.

Les évaluations se déroulent sur tablette numérique, sous forme de questions isolées à contenu enrichi (vignettes cliniques), de tests de concordance de scripts, et/ou de dossiers cliniques progressifs transversaux. Elles peuvent également prendre la forme de rendus de dossiers personnels et de présentations orales.

Les objectifs pédagogiques et les contenus de la formation sont décrits dans le référentiel de formation (Annexe II de l'Arrêté [du 22](#) octobre 2021 modifiant l'arrêté du 18 juillet 2018). Chaque UE donne lieu à une valorisation en ECTS. Un ECTS correspond à 25 à 30 heures de travail effectué par l'étudiant (présentiel et travail personnel).

## 1re année

### Semestre 1

UE Clinique	15 ECTS
UE Sciences infirmières et pratique avancée	6 ECTS
UE Responsabilité, éthique, législation, déontologie	3 ECTS
UE Langue vivante	3 ECTS
UE Méthodes de travail	3 ECTS

### Semestre 2

UE Clinique	6 ECTS
UE Formation et analyse des pratiques professionnelles	6 ECTS
UE Santé publique	6 ECTS
UE Recherche	6 ECTS
UE Stage 1	6 ECTS

## 2e année

### Semestre 3

UE Recherche	3 ECTS
UE Langue vivante	3 ECTS
UE Bases fondamentales	6 ECTS
UE Clinique	14 ECTS
UE Parcours de santé	4 ECTS

### Semestre 4

UE Stage 2	24 ECTS
UE Mémoire	6 ECTS